

I. ÉNONCÉ DE LA VISION 2030 DU TOGO

Un Togo où chaque individu en général et en particulier les femmes, les adolescent (e)s et jeunes, même en situation d'urgence, ont un accès équitable à l'information, aux services de santé sexuelle et reproductive et de Planification Familiale, de qualité, basé sur les droits à l'horizon 2030.

II. NOUVEAUX ENGAGEMENTS DU TOGO AVEC PF2030

N°	Objectifs / Engagements	Stratégies	Echéances
1	<p>Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne (TPCm) :</p> <ul style="list-style-type: none"> chez les femmes en union de 23,1% en 2020 à 32% en 2026 et chez toutes les femmes de 20,4% en 2020 à 29,5% en 2026. 	<p>Environnement habitant</p> <ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour assurer la subvention des produits et services de PF dans le cadre de la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle ; Plaidoyer à l'endroit du gouvernement en faveur de la subvention des services SRAJ afin de rendre gratuits les coûts de prestation des services de PF. Renforcement des capacités des professionnels de médias pour la promotion du droit, la SR/PF (y compris la réduction des coûts de prestation des médias en faveur de la SR/PF) et en plaidoyer <p>Création de la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la création de la demande à travers le dialogue sur les normes sociales avec les leaders religieux et communautaires, les groupes organisés ; Renforcement de la sensibilisation en faveur de la lutte contre les mariages précoces ; Promotion des stratégies d'engagement des hommes en faveur de la PF ; Promotion de l'accès à l'information de qualité sur la PF pour les adolescent(e)s et jeunes ; Renforcement de l'implication du secteur privé pour la Santé en PF. <p>Offre de services</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des stratégies novatrices et à haut impact (DBC, auto injection du DMPA-SC, FPPP, PF après SAA, etc.) dans les 39 districts au Togo ; Organisation chaque année d'une semaine nationale de la SR ; Intégration de la PF dans les autres services SR ; Prestation des services PF de longues durées par les accoucheuses permanentes ; Amélioration de l'Offre de services de qualité et adaptés aux jeunes et adolescents. Vulgarisation de la politique des IBC et de la délégation de tâches (y compris l'auto-prise en charge). <p>Mobilisation de ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer à l'endroit du gouvernement et du Parlement (Ministre de la Santé, Premier Ministre, présidente Assemblée Nationale, etc.) pour l'augmentation de la subvention pour la sécurisation des produits de contraception ; Plaidoyer à l'endroit des franchises sociales (contrat avec des OSC et des pharmacies privées) Renforcement du plaidoyer à l'endroit des PTF ; Amélioration de la coordination et de l'alignement des fonds externes avec les objectifs et les besoins/manque de budget du pays/programme PF. Mobilisation des ressources auprès des autres partenaires (bilatéraux, multilatéraux, etc.) 	2022-2026

		<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des communes pour le financement de la PF d'au moins 5% de leur budget annuel ; - Plaidoyer auprès des entreprises privées, dans leur responsabilité sociale, pour le financement de la PF. 	
2	<p>Sur la base du montant octroyé en 2020 qui est de 150 000 000 FCFA, augmenter de 50 % la subvention de l'Etat en 2022 et de 25% à partir de 2023 jusqu'en 2026 pour la sécurisation des produits contraceptifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès du Ministère chargé de la santé pour l'augmentation du budget pour la sécurisation des produits contraceptifs ; - Plaidoyer à l'endroit du gouvernement et du Parlement (Premier Ministre, présidente Assemblée Nationale, etc.) pour l'augmentation de la subvention pour la sécurisation des produits de contraception ; - Mettre en place un comité de veille pour le suivi de la mobilisation des ressources financières ; - Mettre en place un mécanisme flexible pour l'utilisation des fonds alloués par le gouvernement aux diverses activités liées à la PF. - Evaluation annuelle de l'état de préparation à la durabilité du programme de PF ; - Elaboration d'un plan pluriannuel de mobilisation des ressources nationales pour la PF. 	2022-2026
3	<p>Garantir l'accès des adolescent(e)s et jeunes à des informations complètes et services de qualité adaptés à leur âge et à leurs besoins leur permettant de faire des choix éclairés sur leur santé sexuelle et reproductive entre 2022 et 2026 afin de réduire le taux de natalité chez les adolescentes au Togo de 79%o en 2017 à 56%o en 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre des services conviviaux aux jeunes et adolescent(e)s dans les formations sanitaires ; - Renforcement de la sensibilisation à l'endroit des jeunes scolaires et extrascolaires, les jeunes vulnérables (ceux en situation de handicap, du monde rural, etc.), les religieux et les parents à travers les réseaux sociaux, applications mobiles et autres ; - Renforcement de la sensibilisation en faveur de la lutte contre les mariages précoces ; - Passage à l'échelle l'Education Sexuelle Complète en milieu scolaire et extrascolaire ; - Actualisation du Programme National de Lutte contre les Grossesses et Mariages des Adolescentes 2015 -2019 ; - Délégation des tâches aux paramédicaux pour la délivrance d'un Certificat Médical en cas de violence sexuelle ; - Renforcement du mécanisme de dénonciation des VBG ; - Renforcement des infirmeries scolaires et universitaires pour l'offre des interventions SRAJ. 	2022-2026
4	<p>Assurer la disponibilité continue des produits contraceptifs au niveau des points de prestations de services selon les Politiques Normes et Protocoles, afin de passer de 36,9% de formations sanitaires sans rupture de stock au cours des 3 derniers mois en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la gestion des produits PF au système de distribution de la CAMEG ; - Mise en place d'un Système Informatisé de gestion logistique des produits contraceptifs ; - Renforcement de l'expression des besoins de produits contraceptifs à tous les niveaux (Session annuelle de quantification et sessions trimestrielles de revues des plans d'approvisionnement) ; - Renforcement des compétences des chargés d'approvisionnement en gestion logistique à tous les niveaux de la chaîne ; - Plaidoyer auprès des communes pour le financement de la PF d'au moins 5% de leur budget annuel ; 	2022-2026

2020 à 70% en 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des entreprises privées, dans leur responsabilité sociétale, pour le financement de la PF ; - Exercice d'évaluation des coûts de la chaîne d'approvisionnement pour l'inclure ensuite dans la planification financière et la sensibilisation au budget ; - Suivre pour s'assurer que ce qui est budgétisé pour la PF est effectivement dépensé ; - Renforcement du plaidoyer à l'endroit des PTF. 	
5	<p>Renforcer la coordination inter et intra sectorielle des interventions en matière de PF et l'utilisation des données probantes d'ici à 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de tous les documents de politiques régissant la PF (PANB 2023-2027, Loi SR, Politiques et Normes etc.) ; - Développement de l'approche d'intégration de services entre les programmes de santé reproductive, de santé maternelle et infantile et de nutrition pour l'intégration de la PFPF/PFPA ; - Mise en place d'une plateforme regroupant les principaux acteurs en matière de PF au Togo (DSME, Immunisation, Nutrition, Santé communautaire, Statistiques, autres ministères, institutions de recherche, OSC, PTF, ...) ; - Financement de la production des données probantes (études, recherches) ; - Investissement dans le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux en gestion et à l'utilisation des données probantes ; - Soutenir le fonctionnement du/des comités de coordination mis en place - Capitalisation de toutes les interventions en faveur de la SR/PF. 	2022-2026
6	<p>Amener la société civile togolaise intervenant dans la SR/PF à mobiliser 10% des ressources financières en faveur de la PF d'ici 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des partenaires locaux et régionaux pour le financement de la PF ; - Renforcement des OSC y compris les jeunes, les couches vulnérables et l'association des confessions religieuses intervenant dans la PF à travers un diagnostic institutionnel et organisationnel, - Renforcement des capacités des OSC en mobilisation des ressources et en plaidoyer - Renforcement de la coordination de ROSCI SR/PF et de RCPFAST - Mise en place d'un mécanisme de gestion des données - Célébration de la semaine nationale de la PF - Mise en place d'un système de capitalisation de la contribution de la société civile en matière de PF 	2022-2026

1 L'engagement de la société civile porte aussi bien sur les ressources domestiques qu'internationales. En effet elle mobilise à travers ses partenaires nationaux et internationaux les ressources pour exécuter les activités planifiées dans leurs plans. Ces activités contribuent à la mise en œuvre du PANB. Le montant directement mobilisé par cette société civile est communiqué au cours des revues.

III. PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LES ENGAGEMENTS

L'élaboration du draft des engagements FP 2030 du Togo, a suivi un processus consensuel et graduel en deux phases.

La première phase a été consacrée à la planification du processus d'élaboration des engagements. Ainsi trois (3) étapes ont été observées à cette phase :

Étape 1 : Mis en place d'un comité d'engagement inclusif et élaborer un plan d'engagement des parties prenantes. Ce comité est composé des représentants du Ministère porteur et des Ministères impliqués, des OSC, des jeunes et des Partenaires Techniques et Financiers.

Étape 2 : Réception de l'adhésion des principaux décideurs.

Étape 3 : Élaboration d'une feuille de route de l'engagement.

La deuxième phase du processus s'est planchée sur le développement d'élaboration des engagements en cinq (5) étapes :

Étape 1 : Étude des progrès de l'engagement précédent ;

Étape 2 : Fixation des objectifs nationaux ;

Étape 3 : Élaboration d'un plan de redevabilité ;

Étape 4 : Partage de l'ébauche des engagements pour avis ;

Étape 5 : Mis à jour, finalisation et soumission de l'engagement final.

La liste des noms des organisations, groupes ou personnes qui ont participé à cet atelier se trouve ci-jointe en annexe.

IV. PLAN DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

1. Veuillez décrire le cadre de redevabilité de votre pays en ce qui concerne ses engagements :

A l'instar des autres pays du PO, le cadre de redevabilité de l'engagement du Togo est l'outil Motion Tracker.

Le Motion Tracker est un cadre dynamique personnalisé pour renforcer la responsabilisation et conduire l'action en gardant les engagements visibles et en mettant en évidence les progrès tout en favorisant la participation, l'implication et l'appropriation des partenaires pour résoudre les goulots d'étranglement dans la réalisation des engagements.

La mise en œuvre de Motion Tracker est fondée sur les étapes suivantes :

- Identification des engagements
- Classification des engagements
- Déconstruction des engagements
- Catégorisation des engagements
- Développement des indicateurs de suivi
- Collecte des données
- Rédaction du rapport de suivi
- Validation du rapport de suivi
- Diffusion du rapport de suivi

Dans le cadre de ces nouveaux engagements, le suivi commence en 2022.

2. Veuillez cocher les principes fondamentaux auxquels votre cadre de redevabilité adhère

:

- ✓ **La redevabilité mutuelle**, où les gouvernements sont tenus de respecter les engagements qu'ils ont pris et où les partenaires de la société civile s'engagent à soutenir le gouvernement dans la réalisation de ces engagements et le suivi des progrès :

Le Togo s'engage à respecter les engagements pris auprès de PF2030. A cet effet, un comité d'élaboration est mis en place par un arrêté, et composé de toutes les parties prenantes (Ministères en charge de la Santé, de l'Education, de la Jeunesse, de l'Economie et Finance de la Planification ; des OSC y compris les jeunes et les Religieux, et les partenaires Techniques et Financiers).

L'ensemble de ces acteurs se sont engagés à mobiliser des ressources nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des engagements.

- ✓ **Une approche de redevabilité allant de la base vers le haut** qui élève le rôle de la société civile et des partenaires de la jeunesse :

Les OSC y compris les religieux et les jeunes se mobilisent à tous les niveaux pour accompagner le processus de mise en œuvre des engagements à travers des rencontres périodiques de suivi du niveau de mise en œuvre. Les données collectées par l'outil Motion Tracker seront utilisées à cet effet.

Les OSC mènent des actions qui concourent à l'attente des résultats des stratégies et accompagnent le gouvernement dans la mobilisation des ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des engagements

- ✓ **Participation significative des principaux groupes d'intérêt** par l'intermédiaire des plateformes **inclusives** existantes et nouvelles, à la mise en œuvre et au suivi des progrès, en particulier, veuillez préciser comment les organisations dirigées par des jeunes seront engagées :

Les organisations des jeunes sont représentées à hauteur de 30% dans la coordination le suivi et l'évaluation des différents engagements. Ainsi, elles veilleront à ce que les engagements pris en faveur des jeunes soient réalisés. Ces organisations mobiliseront les fonds pour accompagner le gouvernement et appuieront le plaidoyer à travers les nouvelles techniques de communication (réseaux sociaux).

Les organisations de jeunes seront dans la mise en œuvre des engagements aussi dans le cadre des engagements pris par les OSC.

- ✓ **Visibilité et transparence** dans le partage des informations sur les progrès réalisés par les pays pour respecter les engagements :

La visibilité et la transparence seront classées en trois parties.

Pour assurer la visibilité, la collecte des données se fera auprès de toutes les parties prenantes.

En vue de garantir la transparence un travail de validation des données capitalisées sera organisé afin de garantir leurs crédibilités.

Ces données seront ensuite partagées à l'endroit de toutes les parties prenantes (Partenaires, gouvernement, OSC) à travers les sites web et les réseaux sociaux.

- ✓ **Des mécanismes de redevabilité sociale** au niveau sous-national qui engagent la société civile et les citoyens, y compris les jeunes :

La redevabilité se réalise dans une approche inclusive impliquant les acteurs de la société civile, les bénéficiaires et les organisations de jeunes dans les rencontres de revues annuelles, semestrielles et de concertation. Après la validation, les engagements sont disséminés afin d'assurer leur appropriation par les acteurs du niveau opérationnel y compris les jeunes. Les données collectées pour le suivi de la mise en œuvre des engagements prennent en compte les réalisations des acteurs des régions et des districts. Les réunions de coordination sont les instances retenues pour faire le suivi au niveau sous-national.

- ✓ **Alignement sur les autres processus nationaux de suivi des autres engagements nationaux tels que l'EWEC, la CIPD+25, FEG, etc :**

Le mécanisme de redevabilité est aligné sur le dispositif de suivi des engagements de la CIPD+25. Lesdits engagements étant pris en compte dans les engagements FP2030, leur suivi annuel est réalisé en cohérence avec ceux du FP2030. Les acteurs impliqués dans le suivi des engagements de la CIPD+25 travaillent en étroite collaboration et en partage d'informations avec ceux impliqués dans le suivi des engagements FP2030.

Les engagements de FP2030 sont en lien étroit avec ceux du Forum Génération Égalité. Les mécanismes de suivi pourraient être similaires pour les deux institutions.

3. Décrivez le processus national de revue annuelle ou plus fréquente des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires :

- **Revue semestrielle** : Il s'agira de mesurer le niveau d'avancement des interventions programmées, de relever les difficultés et contraintes en vue de réajuster au besoin des actions pour l'atteinte des résultats annuels escomptés. Elle constitue une occasion de partager des rapports sectoriels.
- **Revue annuelle** : elle permettra de mesurer les progrès réalisés par rapport à l'engagement et aux stratégies. Il s'agira pour les parties prenantes (Gouvernement, OSC, PTF, institutions de recherches, bénéficiaires) de faire le bilan des réalisations, d'identifier les goulots d'étranglements et de tirer des leçons pour la suite de la mise en œuvre.
- **Réunions de concertation** : elles réuniront tous les acteurs impliqués. Elles ont pour objectif d'approfondir les réflexions, de partager les préoccupations ainsi que les questions émergentes susceptibles d'affecter la mise en œuvre efficace des actions. Elles se tiennent selon le besoin.

Ces cadres de suivi et d'évaluation des engagements sont coordonnés par le Ministère en charge de la Santé représenté par la DSME

RESUME DES ENGAGEMENTS DU TOGO POUR LA PLANIFICATION FAMILIALE D'ICI 2030

N°	Engagements
1	Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne (TPCm) : <ul style="list-style-type: none">chez les femmes en union de 23,1% en 2020 à 32% en 2026 etchez toutes les femmes de 20,4% en 2020 à 29,5% en 2026.
2	Sur la base du montant octroyé en 2020 qui est de 150 000 000 FCFA, augmenter de 50 % la subvention de l'Etat en 2022 et de 25% à partir de 2023 jusqu'en 2026 pour la sécurisation des produits contraceptifs.
3	Garantir l'accès des adolescent(e)s et jeunes à des informations complètes et services de qualité adaptés à leur âge et à leurs besoins leur permettant de faire des choix éclairés sur leur santé sexuelle et reproductive entre 2022 et 2026 afin de réduire le taux de natalité chez les adolescentes au Togo de 79% en 2017 à 56% en 2026 ;
4	Assurer la disponibilité continue des produits contraceptifs au niveau des points de prestations de services selon les Politiques Normes et Protocoles, afin de passer de 36,9% de formations sanitaires sans rupture de stock au cours des 3 derniers mois en 2020 à 70% en 2026 ;
5	Renforcer la coordination inter et intra sectorielle des interventions en matière de PF et l'utilisation des données probantes d'ici à 2030
6	Amener la société civile togolaise intervenant dans la SR/PF à mobiliser 10% des ressources financières en faveur de la PF d'ici 2026

4. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau national en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs :

- Analyse des contraintes et goulots d'étranglements et apport de réajustements dans les interventions pour plus d'efficacité (cadre de mesures de performances).
- Application des textes de lois en vigueur qui répriment les violations en matière de droits sexuels.
- Suivi des différentes mesures.

5. Décrivez comment le cadre de redevabilité susmentionné sera financé :

- Budget de l'Etat alloué au secteur de la Santé
- Appui financier des PTF (UCPO, UNFPA, etc.)

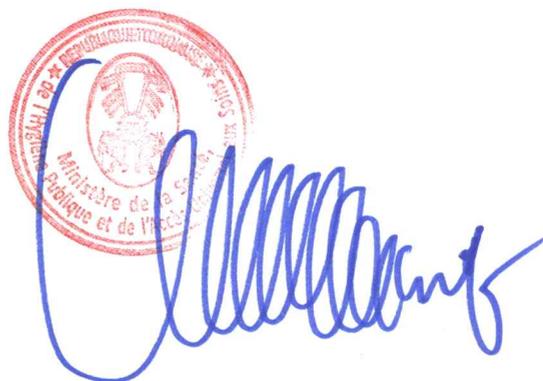
6. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire pour mettre pleinement en œuvre le cadre de redevabilité susmentionné :

Mise à disposition des outils de mesure: l'appui technique nécessaire impliquera le développement des outils de mesures notamment les logiciels, l'accompagnement des experts. Les différents appuis techniques sollicités porteront sur :

- Utilisation du motion tracker (outil retenu pour évaluer la progression des engagements);
- Collecte de données probantes ;
- Renforcement de capacités des acteurs en suivi -évaluation (préciser le volet).

7. Toute information supplémentaire :

Le suivi du cadre de redevabilité nécessite le renforcement de capacité des acteurs impliqués en suivi et évaluation.



**Professeur
Moustafa MIJIYAWA**

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS ET DU PLAN DE REDEVABILITE FP2030 DU TOGO

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Structure	Fonction	Contact	E-Mail
1	Dr AGOSSOU Abram A.	M	DSME	Directeur	90032875	agossouabram@yahoo.fr
2	N'GANI Simtokina	M	DSMIPF	Chef Section PF	90109938	simtokia@gmail.com
3	DARE Napo Guitcha B	M	DSMIPF/Track20	Point focal Track20 Togo M&E	90353309	r9alfred@gmail.com
4	SENYO Kodjovi	M	DSME		90207456	
5	SOSSAH Wadagni	M	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique	PF-OOAS	90944862	sossahremi@yahoo.fr
6	BILA Illiassou	M	DEP		90321791	
7	LABAH Yaovi	M	DSME / PF		90177495	
8	BABAKE Bawoumondon	M	Direction des Etudes et Population/ MPDC	Chef Section Population et Plaidoyer	90367580	babake_olomi8@yahoo.fr
9	DJANGUENAME Y. Jean	M	Ministère du Développement à la Base	Chef Section à la Direction de la Jeunesse	90819275	jeandjang@gmail.com
10	MEATCHI Bakar	M	Ministère des enseignements primaires et secondaires	Point focal Santé	90215941	remimeatchi@yahoo.fr
11	ADANDOGO D'ALMEIDA Adjowa	F	ROSCI SR/PF	Présidente	90020639	
12	Noëlie Kouevi-Koudam	F	ATBEF	Directrice Exécutive	90156576	
13	TABIOU SONHAYE	F	DSMIPF	Chargée de programme SR	90016338	ninkotabio@yahoo.fr
14	DZOTSI Koffi Edem	M	ROSCI SR/PF	Secrétaire Général	90002944	koffilegros@gmail.com
15	KADEGA Koffi	M	ROSCI SR/PF		90982392	
16	Isidore Djifa KUESSAN	M	Jeune	JASR/PF	92485699	
17	SOSSOU Akofa Florence	F	Jeune	Point Focale FP2030		sossouakofa@gmail.com
18	AYEVA Hayathe	F	Jeune	Point Focal Jeune FP2030/PO/ MAJ ATBEF	93165200	hayathe7ayeva@gmail.com
19	DZAHINI Kwakutse Elagbe	M	Jeune	Président de YOUTHLEAD, JA SR/PF	92484622	dzahinielagbe@gmail.com
20	AKOUTE Dédé Emefa	F	Jeune	ABVA	91866631	
21	TCHEDRE Awa	F	Association des Confessions Religieuses du	Représentante	92601399	tchedreawa@yahoo.fr

			Togo/SD			
22	ASSIGNON Kossi	M	ATBEF/Motion Tracker	Coordinateur	90178548	elefadjji@yahoo.fr
23	LIMAZIE Abalo	M	HP+	Consultant régional	90842636	Abalolinazie@thepavadin.com
24	DEGLO Anani Mensah Thomas	M	JHPIEGO	Représentant	90192530	Thomas-Deglo@jhpiego.org
25	IDRISSOU Daoudou	M	UCPO	CLA		didrissou@intratteolth.fr
26	ALASSANI Issifou	M	Ministère de l'Economie et des finances	Représentant	90888008	alasfo2015@gmail.com